

« **AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
MESURES TRANSITOIRES
EN VERTU DE L'ARTICLE 299 DE LA LOI 40** »

Centre de services scolaire
du Lac-Témiscamingue

Le 1^{er} juin 2020

(3 juillet 2020)

AUTDG-2020-0027

ADOPTION DU BUDGET 2020-2021 ET DU PRODUIT DE LA TAXE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé en fonction des règles budgétaires présentées par le MÉES;

CONSIDÉRANT l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 1 286 288 271 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 1 105 172 \$, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 30 543 950 \$, et :
- Un nombre de 8 288 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Il EST PROPOSÉ que le directeur général du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et le transmette au ministre de l'Éducation tel pque présenté dans le document **DSRF-1920-07**.

ÉL/sm



Éric Larivière, CRHA
Directeur général

Attestation

J'atteste que j'ai pris connaissance du dossier présenté et que les procédures sont conformes aux politiques et règlements de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.



Annie Bergeron
Directrice du Service des ressources
financières